Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-212201107-20260303-2702202609-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANMÉRIN

LE 27 FÉVRIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En exercice	Qui ont délibéré
13	14	14

Date de la Convocation

20 février 2026

L'an deux mil-vingt-six, le vingt-sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Carole BONNIEC, la Maire.

Présents : Carole BONNIEC, Jean-Noël LE HÉNAFF, Fabrice BOURLIER, Nathalie HAMON, Gilbert KERBOEUF, Willy LE GOURRIEREC, Virginie LE ROLLAND, Karine THOMAS, Cyril LE QUERREC, Valérie HEUZÉ, Mickaël SADOU, Isabelle L'ANTHOËN, Anthony PERON

Excusée : Isabelle RIOU (procuration à Karine THOMAS),

Secrétaire de séance : Virginie LE ROLLAND

Objet : RENTRÉE SCOLAIRE 2023/2024 – RYTHMES SCOLAIRES

Madame la Maire fait part du courrier de l'académie en date du 06 décembre 2025 concernant les rythmes scolaires. En effet, pour la rentrée de 2026, les communes qui ont obtenu une dérogation antérieure à la rentrée scolaire 2024 et qui souhaitent la renouveler doivent constituer un nouveau dossier. Pour constituer le dossier, il faut :

- le procès-verbal du conseil d'école du 12 février 2026.

- une délibération du conseil municipal

- une demande de dérogation signée du maire

- la grille horaire

- la vérification de l'impact sur les transports scolaires.

Après délibération, le Conseil Municipal DÉCIDE de renouveler la dérogation pour une organisation sur 4 jours.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La secrétaire de séance

Virginie LE ROLLAND

La Maire

Carole BONNIEC

Acte rendu exécutoire après transmission
en Préfecture le 03 mars 2026
Affiché le 03 mars 2026

MAIRIE DE LANMERIN
22300